

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 avril 2013

---

REPRÉSENTATION DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE - (N° 884)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 9

présenté par

M. Cordery, M. Arnaud Leroy, M. Amirshahi, Mme Lemaire, Mme Le Dain et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

-----

**ARTICLE 29 BIS**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Le nombre de mandats consécutifs est limité à deux pour les conseillers consulaires et les membres du Conseil des Français de l'étranger. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin de favoriser le renouvellement des conseillers consulaires et des membres du Conseil des Français de l'étranger, il convient de limiter dans le temps le nombre de mandats consécutifs.